



La Lettre de l'EME

Avril 2009 – n° 2

Sommaire

- ✓ Aide à l'achat de cyclomoteurs électriques
- ✓ Le partenariat entre EDF et Toyota à Strasbourg
- ✓ Rubrique mobilité douce
- ✓ Une vélostation dans la ville nouvelle de Sénart
- ✓ Actualité européenne
- ✓ Le saviez-vous ?
- ✓ L'écomobilité scolaire avec Bougez Futé
- ✓ En bref

Interview d'Annick Lepetit



Annick Lepetit, adjointe au Maire de Paris, chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, a répondu à nos questions :

La Ville de Paris a lancé un nouveau projet d'aide à l'achat de cyclomoteurs électriques, pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ?

C'est un engagement de Bertrand Delanoë pris lors des dernières élections municipales. Nous le mettons en œuvre aujourd'hui en proposant une subvention, pouvant aller jusqu'à 400 euros, aux Parisiens qui font le choix d'acquérir un cyclomoteur électrique neuf n'excédant pas 45km/h. Cette aide est également destinée aux entreprises qui utilisent les deux-roues pour leur activité professionnelle. Avec cette nouvelle initiative, la Ville renforce un peu plus son action en faveur du développement des véhicules propres. En 2008 nous avions proposé une aide semblable pour inciter les chauffeurs de taxis à acquérir un véhicule hybride (subvention de 3 000 euros).

Pourquoi la Ville de Paris souhaite encourager l'achat des cyclomoteurs électriques ?

La Ville de Paris poursuit un objectif clair : conjuguer les enjeux de mobilité avec les impératifs de santé publique et de lutte contre toutes les pollutions. De ce point de vue, les cyclomoteurs électriques sont parfaitement adaptés à la mobilité urbaine : ils sont silencieux, non polluants et permettent une conduite apaisée. L'usage du deux-roues motorisé est en plein développement à Paris depuis quelques années. Nous aimerions donc créer un engouement qui inciterait les utilisateurs à opter pour une solution propre et économique, puisque par ailleurs la recharge sur les bornes électriques installées à Paris est gratuite.

De nouvelles bornes de charge pour véhicules électriques vont-elles être installées ?

Oui bien évidemment. Près de 300 prises sont d'ores et déjà disponibles dans 100 points distincts de la capitale. Et nous comptons poursuivre ces efforts pour créer un maillage plus dense du territoire parisien avec la mise en place, d'ici la fin de l'année 2009, d'une vingtaine de bornes supplémentaires sur la voirie.

Aide à l'achat de cyclomoteurs électriques

Qu'est ce que c'est ?

La Ville de Paris subventionne jusqu'à 400€ l'achat de tout cyclomoteur électrique neuf jusqu'à 25% du prix d'achat TTC. Le but est d'inciter les usagers de deux-roues à s'équiper de véhicules silencieux et non polluants.

Roulez propre

+ d'air : Près de 110 000 deux-roues motorisés circulent ainsi quotidiennement dans la capitale pour parcourir chacun en moyenne 25 km. Le choix du cyclomoteur électrique est essentiel pour l'air que vous respirez :

En roulant électrique, vos émissions de polluants et de gaz à effet de serre sont quasiment nulles.

- de bruit : alors que les deux-roues motorisés sont parmi les véhicules les plus bruyants (ils sont bien plus bruyants que les voitures), **les cyclomoteurs sont presque silencieux.**

Mieux adapté : La vitesse des cyclomoteurs électriques n'excède pas 45 km/h.

La conduite est plus apaisée, plus responsable et donc particulièrement adaptée au milieu urbain.

Roulez moins cher : 0 € de carburant

Recharger son deux-roues électrique : c'est simple et gratuit.

- 40 bornes de recharge sur voirie à Paris offrant 140 prises
- Environ 60 parkings équipés de 160 prises
- Au total, ce dispositif public compte plus de 100 points de charge et près de 300 prises.
- Ce réseau de stations de charge va s'étendre.

Qui peut en bénéficier ?

- Les particuliers habitants à Paris faisant l'acquisition d'un cyclomoteur neuf.
- Les professionnels (commerçants, artisans, réparateurs, livreurs...) : l'établissement d'activité doit être situé à Paris.
- Aide est limitée à un cyclomoteur par particulier et à dix pour les professionnels, artisans, commerçants et réparateurs.

Type de cyclomoteur concerné : les cyclomoteurs électriques neufs

- Le terme cyclomoteur s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de sa définition au code de la route : vitesse maximale par construction limitée à 45 km/h et puissance du moteur n'excédant pas 4kW.
- Sont éligibles les cyclomoteurs réceptionnés conformément à la directive européenne en vigueur.



Comment procéder ?

- Pour être conseillé sur les différents modèles disponibles et essayer des cyclomoteurs électriques, rendez-vous à :

l'Espace Mobilités Électriques (EME)

16 rue de la Tour des Dames

75009 Paris

du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

- Télécharger la convention et le formulaire de subvention sur le site www.paris.fr : http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=381&document_type_id=5&document_id=65562&portlet_id=1199
- Renvoyer la convention et le formulaire remplis accompagnés des pièces justificatives demandées (détail des pièces sur le formulaire de subvention).
- L'EME délivre la **carte pour le chargement gratuit sur les bornes électriques** de la Ville de Paris.



L'EME qu'est-ce que c'est ?



L'Espace Mobilités Électriques (EME) est un lieu d'information et de conseil sur les véhicules électriques et plus particulièrement sur les deux-roues : vélos à assistance électrique et cyclomoteurs électriques.

L'EME a été créé en 1997 par EDF et la Ville de Paris. Lieu de communication à l'usage du public, des professionnels et des collectivités territoriales, il participe aux actions concourant au développement des transports électriques à Paris et en Ile-de-France, dans une perspective de lutte contre la pollution et plus largement de développement durable.

MAIRIE DE PARIS



www.espacemobelec.fr

Où nous trouver ?

<http://www.espacemobelec.fr/new/pages/index.php?rubrique=contact>

L'EIE



Un Espace INFO ENERGIE (EIE) est installé dans les locaux de l'EME. Il fait partie d'un réseau d'information et de conseil de proximité, mis en place par l'ADEME. Dans chaque EIE, des spécialistes sont présents pour informer et conseiller les visiteurs sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique.

Tél. : 01 45 26 84 78 / Mail : eieparis9@gmail.com

<http://eieparis17.blogspot.com/>

Actualité des adhérents

COVEL-France - Les scooters électriques EVT sont maintenant alimentés avec des batteries au lithium de 48V-40Ah ne pesant que 21 kg. Le poids total du scooter est d'environ 90 kg et l'autonomie est comprise entre 40 et 60 kms.

EASYBIKE - Déjà leader sur le marché français du Vélo à Assistance Électrique, avec plus de 4 000 unités vendues en un an, Easybike prend aujourd'hui la distribution exclusive de la bagagerie Newlook.

NEOVELO - La Mairie de Saint-Cloud (92) inaugure avec Neovelo sa flotte de Vélos à Assistance Électrique : les VAE en libre-service apportent une réponse souple, pratique, économique et écologique aux besoins de déplacements professionnels des agents de la Mairie. Neovelo : une réponse sur mesure à vos nouveaux besoins de mobilité.

POM-POM - Promotion de Printemps : « Pom-Pom 006 » à 990 € du 1^{er} avril au 30 juin. Freelock offert – Règlement possible en 3 fois sans frais.

SWEET'ELEC - Sweet'Elec devient le nouvel importateur IO Scooter pour la France. Deux modèles seront disponibles en mai chez les revendeurs Sweet'elec : le IO GT1500 et le IO FLORENTZ. Tous deux sont éligibles à la prime de 400€ de la Mairie de Paris.

Retrouvez tous nos adhérents et nos partenaires sur :

<http://www.espacemobelec.fr/new/pages/index.php?rubrique=e=adherents>

<http://www.espacemobelec.fr/new/pages/index.php?rubrique=e=partenaires>

Le partenariat entre EDF et Toyota à Strasbourg

EDF et Toyota poursuivent un partenariat engagé depuis septembre 2007 au travers d'expérimentations, et notamment dans la région de Strasbourg.

Ainsi, à la fin de l'année 2009, pour une durée de 3 ans, une centaine de véhicules électriques hybrides rechargeables (VHR) nouvelle génération, équipés de batteries lithium-ion sera proposée en location à des entreprises et des partenaires institutionnels. Les véhicules y utiliseront un système novateur de charge qui permet d'assurer la sécurité d'alimentation, la communication entre la prise et le véhicule, l'identification du véhicule et la facturation de l'énergie. Pour cela, l'installation de plusieurs centaines de points de charge au domicile des utilisateurs, dans les locaux des entreprises partenaires, dans les parkings et sur la voie publique est prévue.



Le VHR utilise deux technologies différentes : la technologie hybride Toyota avec une batterie rechargeable sur une prise électrique. Cela permet :

- sur de courtes distances, d'utiliser le véhicule comme un véhicule électrique (avantages : conduite souple, silencieuse et sans émissions de CO₂),
- et sur de plus longues distances, d'utiliser la technologie du véhicule hybride (avantages : émissions réduites, sobriété exemplaire, excellentes performances de conduite).

En savoir plus : <http://transports.edf.fr/edf-fr-accueil/transport-53981.html>

Rubrique mobilité douce



Airparif a mesuré la qualité de l'air respiré par les cyclistes en fonction du type d'aménagement de voirie emprunté. Il ressort de cette étude que c'est dans le flux de circulation, au plus près des émissions routières, que le cycliste est en moyenne le plus exposé à la pollution. S'en éloigner permet de diminuer l'exposition aux polluants de 30 à 45 %.

Néanmoins, en comparaison avec une autre étude, la qualité de l'air respiré à vélo est en général moins dégradée qu'en voiture, car le cycliste a la possibilité de s'éloigner plus ou moins du flux de circulation en empruntant les

aménagements cyclables. L'automobiliste quant à lui, respire les polluants de façon continue du flux de circulation.

Quelques précautions à prendre à vélo en ville :

- Pratiquer le vélo à un rythme modéré pour éviter l'hyperventilation
- Inspirer par le nez et souffler par la bouche
- Choisir son trajet : emprunter les axes moins fréquentés et les trajets avec le plus d'aménagements cyclables

Selon les spécialistes, il y a plus de bienfaits à faire du vélo, même dans des conditions polluées, qu'à rester sédentaire !

Plus d'informations sur : http://www.airparif.asso.fr/pages/actualites/velo_090217_cp

Une vélostation dans la ville nouvelle de Sénart

Le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart a mis en place en partenariat avec Cyclelectro et la société Emotion système, des vélostations sur la gare de RER de Lieusaint-Moissy (en Seine et Marne), accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Au total 80 box permettent aux usagers de la gare RER d'y garer leur vélo en toute sécurité, et ce pour un prix très attractif :

- 5 € par mois pour un box
- 20 € si on y ajoute la location d'un vélo électrique.

Les vélos électriques sont un moyen de déplacement idéal pour relier la gare RER et le carré de Sénart situé à trois kilomètres. Ils se rechargent la nuit dans leur box et sont prêts le matin pour rouler une cinquantaine de kilomètres.

La combinaison des carrousels avec les vélos à assistance électrique offre une alternative à la voiture individuelle pour les petits trajets et complète le système d'intermodalité entre le RER et les transports en Bus. Enfin, ces moyens de déplacement durable sollicitent tout de même les muscles de leur utilisateur en leur faisant faire une activité physique régulière et tout en douceur.



Pour en savoir plus : www.cyclelectro.com, et www.senart.com/transports/velostations

Agenda

11^{ème} journée d'Etude de la FUBicy « le vélo au service de la ville »

Le 24 avril à Lille. www.fubicy.org/spip.php?article212

Velo-city 2009

Du 12 au 15 mai à Bruxelles.

www.velo-city2009.com/accueil.html

Symposium et exposition : « EVS 24 »

Salon International sur les véhicules électriques à batterie, hybride et thermique. Du 13 au 16 mai à Stavanger en Norvège. www.evs24.org

Fête de la Nature

Organisation de "sorties nature" dans toutes les villes de France. Du 16 au 17 mai.

www.fetedelanature.com

Festival « Futur(s) en Seine »

Festival dédié aux technologies numériques dans l'espace urbain, qui présentera le projet «FRIDA V». Du 31 mai au 7 juin à Paris. www.arslonga.fr

INNOV'ECO

L'éco-mobilité en Ile-de-France : les solutions. Le 2 juin à la Cité de l'architecture et du Patrimoine à Paris. <http://innoveco-paris.com>

Journée mondiale de l'environnement

« Votre planète a besoin de vous - Unissons-nous contre le changement climatique ». Le 5 juin au Mexique et partout dans le monde.

www.unep.org/wed/2009/english/

Fête du vélo

Partout en France - Les 6 et 7 juin. www.feteduvelo.fr

Salon de l'Environnement et des Métiers Durables (SEMD)

Du 17 au 19 juin au Musée de l'Homme à Paris - www.semd.fr

Courrier des lecteurs

« Bravo, continuez dans l'information. Devenez critique dans les essais de matériels. Donnez des infos sur modèles / ou expériences étrangères, chinois, américain...C.G. »

« ...Merci de m'avoir expédié ce n°. J'attends les suivants. Mais n'oubliez pas que l'efficacité énergétique dépend fortement du mode de transport. De façon générale, l'efficacité des modes au sol est assez désastreuse. A ce jour le mieux placé des modes motorisés est le tramway aérien. J'espère donc que vous en parlerez dans un prochain numéro. P.J. ».

Si vous avez des remarques et suggestions dont vous voudriez nous faire part, écrivez-nous à : newsletter@espacemobelec.fr

Espace Mobilités Electriques - 16 rue de la Tour des Dames - 75009 Paris - www.espacemobelec.fr

Comité de rédaction:

Bruno Lanier - Directeur de la publication (EDF), Patrick Le Coeur (Ville de Paris), Daniel Warnier (EDF), Charlotte de Silguy (Avere-France), François Lombard (Néovélo), Sophie Charvet (EME), Valentine Brasseur (EME)

Actualité européenne



La municipalité de Londres multiplie les actions pour diminuer la pollution due aux transports, dans une logique de mobilité durable. Après une demande du Maire de Londres d'avoir des taxis électriques dans la ville, le maire s'attaque au réseau de bornes de charge.

Ainsi, EDF et Energy Saving Trust déploient depuis début 2009 un réseau de 250 bornes de recharge « Elektromotive ». Une cinquantaine de bornes sont déjà installées à Londres et dans ses environs.

De plus, un projet pilote (issu de la collaboration des sociétés Evoasis et Chroma ATE) pour l'installation d'un réseau de stations de charge pour les véhicules électriques est en cours : le nouveau système intelligent nommé R2G (Red 2 Green). D'ici l'automne 2009, ce seront 60 stations de charge permettant chacune de recharger 12 voitures électriques en même temps qui seront installées.

Le maire de Londres prévoit également de mettre en place un dispositif d'autopartage employant des véhicules électriques, qui reposerait sur ce réseau de stations de charge.

En savoir plus : www.london.gov.uk et www.evoasis.com

Le saviez-vous ?

Pour un trajet équivalent, les moyens de transports ont des impacts économiques et écologiques différents.

Exemple pour une personne qui habite à 10 km de son travail, pour une année :

Mode de transport	Coût (dépense moyenne en €)	Effet de serre (émission de CO ₂ en kg)
Voiture	2 000 €/an	1 300 kg CO ₂ /an
2-roues thermique	1 600 €/an	400 kg de CO ₂ /an
2-roues électrique	520 €/an	0 kg de CO ₂ /an
Bus	Abonnement variable de 80 à 480 € par an	300 kg de CO ₂ /an
Métro	Abonnement variable de 80 à 480 € par an	100 kg de CO ₂ /an
Tramway	Abonnement variable de 80 à 480 € par an	70 kg de CO ₂ /an
Vélo	100 €/an	0 kg de CO ₂ /an
Vélo électrique	300 €/an	0 kg de CO ₂ /an

Source : www.bougezautrement.gouv.fr et estimations EME

L'écomobilité scolaire avec Bougez Futé

Les plateformes « Bougez futé Hauts de Seine ! » et « Bougez futé ! Paris - Val de Marne », de l'association Voiture & co, proposent des interventions d'information et de sensibilisation auprès des établissements scolaires et centres de loisir afin d'agir sur trois types de publics : les enfants, les enseignants et les parents.

Ces ateliers sont proposés aux services municipaux comme compléments des Plans de Déplacement Urbains. La finalité est d'aborder avec les élèves les nouveaux enjeux de la mobilité mais surtout de leur apprendre les écocgestes en termes de déplacements. Dès le plus jeune âge, les élèves s'inscriront dans une pratique de la mobilité citoyenne, respectueuse de leur environnement et de leur santé.

Ainsi les animateurs présentent et encouragent des pratiques telles que le pédibus et le vélibus.

En savoir plus : www.voitureandco.com



En bref

Blue Car de Bolloré : à réserver en ligne dès maintenant. Voiture électrique, avec une autonomie de 250 km, allant jusqu'à 130 km/h. Location : 330 €/mois dès début 2010. www.bluecar.fr

Nouvelle berline **hybride Insight de Honda** : disponible en France au printemps à moins de 20 000 €. Pour les futurs acquéreurs : aide de l'état de 2 000 € (moins de 140 g de CO₂ par km). <http://automobiles.honda.com/insight-hybrid/>

Le vélib' passe le périphérique :

dans 30 communes de petite couronne, installation de 300 nouvelles stations de vélos en libre-service fin 2009.

Des taxis propres à Paris : depuis janvier 2008, la Ville de Paris octroie une subvention de 3 000 € aux taxis pour l'achat d'un véhicule hybride (émettant moins de 120 g de CO₂ par km). Plus de 120 taxis en ont déjà bénéficié.